



Section des départementaux 35

Conseil général

Rennes, le 3 novembre 2015

Déclaration de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUD au CT du 4 novembre

Au CHSCT du 12 octobre, les élus du personnel ont lu en préambule une déclaration intersyndicale adressée au Président faisant part de la stupéfaction et du désaccord des agents de la Direction Enfance Jeunesse Sport sur la méthode et la gestion de ce dossier.

Dans la foulée du CHSCT et sans avoir pu avoir accès aux documents préparatoires, une réunion partenariale était programmée nous annonçant la réorganisation choisie et les axes de travail à mettre en place.

En l'état actuel des choses, les organisations syndicales ne retrouvent pas dans cette précipitation à agir et les modalités mises en œuvre, une solution garantissant une sortie de crise et une amélioration substantielle des conditions de travail des agents.

- sur l'organigramme validé : Nous considérons que la gestion de ce type de dossier par l'administration est une fois encore symptomatique d'une conception réduite du dialogue social, avec une impossibilité pour les OS d'accéder à toutes les informations et d'amender des propositions. Par ailleurs, ce choix d'une direction à 2 têtes crée un réel déséquilibre au sein du pôle (1 direction avec une quinzaine d'agents et une autre avec une centaine...). De plus, nous doutons que ce choix organisationnel réponde à la problématique systémique mise en évidence par le diagnostic Flash.
- sur les axes de travail : nous souhaitons retrouver les constats pertinents du rapport d'Alcanea dans les objectifs fondamentaux à travailler à savoir :
 - questionner l'ensemble du système pour améliorer l'articulation avec les autres services de la collectivité (Pôle métier-Pôle Territoire) et les élus
 - interroger le management de certains services (éloigné des équipes aujourd'hui et centré sur le contrôle prévalent avec un manque de considération des agents)
 - revoir l'organisation (délégation, échelons hiérarchiques...) et la collégialité
 - améliorer la gestion du quotidien et la réalisation des tâches fonctionnelles
 - favoriser le sens partagé au niveau des équipes, la lisibilité et la cohérence des missions de service public définies par les politiques publiques.

Ces objectifs ne peuvent avoir comme préalable la nomination de 2 directeurs, auxquels seule la direction générale fixera la feuille de route.

Aussi, nos quatre organisations syndicales sont unanimes pour rejeter cette proposition d'organigramme et considèrent qu'elle ne doit pas être un préalable à la construction d'un nouveau modèle d'organisation. Nous sommes par ailleurs dubitatifs sur la déclinaison des 4 axes de travail retenus. Ce dossier nécessite en effet une réflexion de fond, attendue par les agents, qui s'appuie sur leur réalité professionnelle et qui fasse sens.

Pour le syndicat CFTD
I.COURTILLON

Pour le syndicat SUD
S.DESBORDES

Pour le syndicat CGT
O.HUE

Pour le syndicat FO
P.GLEMEE